

## **Lancement de la 10<sup>e</sup> édition de l'Appel à Projets « PME by EMC2 »**

Date limite de dépôts des candidatures | 14 juin 2019

Labellisation des projets | 17 septembre & 15 octobre 2019

**Cet appel à projets est organisé chaque année par EMC2 depuis 2010. Réservé aux PME de moins de 250 salariés des régions Pays de la Loire et Bretagne, il a pour objectif de soutenir les projets innovants dans le domaine des technologies avancées de production, en les accompagnant notamment dans la recherche de partenaires et de financements.**

L'AAP PME by EMC2 constitue l'un des temps forts du programme de soutien aux PME du Pôle EMC2. Il permet d'accompagner les entreprises de moins de 250 salariés du Grand Ouest dans leurs projets d'innovation collaborative, y compris ceux qui par leur taille et leur durée ne seraient pas compatibles avec les financements habituellement ciblés dans le cadre des pôles de compétitivité. L'objectif est en effet de mettre sur le marché des produits ou des procédés de fabrication dans un délai court, à l'horizon de 24 mois après le début des projets. **Depuis 2010, le dispositif AAP PME by EMC2 a permis de labelliser 47 projets, 31 d'entre eux ayant bénéficié d'un financement, impliquant 58 PME et un montant global de subventions de 6 M€ ayant été attribué.**

### **Un accélérateur de projets**

En moins de 15 ans, le Pôle EMC2 s'est imposé comme un écosystème de référence mondiale dans le domaine des technologies avancées de production. Il a notamment pour objectif de favoriser le développement du territoire et de ses acteurs économiques et industriels par le biais de l'innovation collaborative. Il apporte à ce titre son soutien aux PME afin de les aider au mieux dans la phase initiale de montage de projets, qu'il s'agisse de trouver des partenaires et des financements pour leurs opérations de R&D. Le programme AAP PME by EMC2 bénéficie du soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Régional de Bretagne et de Bpifrance. Formidable accélérateur, il aide les porteurs de projets à structurer leurs dossiers et leur donne un accès privilégié à des financeurs, mais aussi au réseau de partenaires du Pôle EMC2.

Les projets soumis à candidature doivent être portés par des PME de la région Pays de la Loire ou de la région Bretagne comptant moins de 250 salariés et réalisant un CA de moins de 50 M€ et associer une autre entreprise et un établissement de recherche, un centre technique ou une plateforme technologique. Pour candidater, les PME intéressées doivent déposer une fiche de pré-projet au plus tard le 14 juin 2019 à 12h. L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets est accessible en ligne à partir des liens ci-après : [XXX](#)

**Contact presse :**

Virginie Boisgontier – Pôle EMC2 • 02 28 44 36 07 • virginie.boisgontier@pole-emc2.fr

Laurence Le Masle - Green Lemon Communication • 06 13 56 23 98 •

l.lemasle@greenlemoncommunication.com

**À propos du Pôle EMC2**

**[www.pole-emc2.fr/](http://www.pole-emc2.fr/)**

Pôle de référence en France et à l'international sur l'Advanced Manufacturing, EMC2 se place résolument au service de la compétitivité de l'industrie française en proposant des innovations, des produits, des procédés et des services pour produire mieux, produire propre, produire demain grâce un positionnement affirmé sur les technologies avancées de production.

EMC2 vise un double objectif :

- devenir un écosystème de référence mondiale dans le domaine des Technologies Avancées de Production
- conforter le développement du territoire et de ses acteurs par le biais de l'innovation collaborative

Pour cela EMC2 développe :

- des missions pour stimuler l'innovation, la recherche et le développement collaboratif notamment entre les entreprises et les laboratoires,
- des missions d'accompagnement des PME pour constituer un environnement favorable à leur croissance et faciliter l'industrialisation des résultats des travaux de R&D.